

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PEYRATTE**

L'an deux mil vingt-trois, le dix janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

**Présents** : M. GUERIN Jean-Claude, M. PELLETIER Ludovic, Mme BOURDIN Julie, M. BOURDIN Jean-François, Mme PIED Maryline, Mme RAMBAUD Isabelle, M LAGAY David, Mme BEAUFORT Magalie

**Excusés** : Mme MULLER Corinne, M. FRANCOIS Xavier, M. HACHON William, M. AYRAULT Yannick

**Absente** : Mme GANNE Charlène

**Pouvoir** : Mme MULLER Corinne pouvoir à Isabelle RAMBAUD  
M. FRANCOIS Xavier pouvoir à Jean-François BOURDIN

**Secrétaire** : Jean-François BOURDIN

Début de la séance à 20 h 45

Nombre total de votants : 8 + 2 pouvoirs = 10 voix

<b>Nombre de membres</b>	<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>
En exercice : 13	<b>3 janvier 2023</b>
Présents : 8	<b>DATE D’AFFICHAGE</b>
Votants : 10	<b>8 février 2023</b>

**OBJET : Révision du tarif des salles**

Monsieur le maire annonce que, comme chaque année, il convient de réviser les tarifs communaux qui seront applicables à partir de février 2023.

Les propositions de tarifs sont les suivantes :

**LOCATION DES SALLES**

**SALLE DES FETES « LE REVEIL »**

Tarifs applicables au 01/02/2023

Privé	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	70,00 €	21,00 €	104,00 €	21,00 €
1 jour – semaine	138,00 €	41,00 €	210,00 €	41,00 €
Forfait week-end*	207,00 €	41,00 €	312,00 €	41,00 €
CAUTION Ménage	200,00 €		200,00 €	
CAUTION Dégradation	200,00 €		200,00 €	

Association	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	70,00 €	21,00 €	104,00 €	21,00 €
1 jour – semaine	138,00 €	41,00 €	210,00 €	41,00 €
Forfait week-end*	207,00 €	41,00 €	312,00 €	41,00 €
CAUTION Ménage	200,00 €		200,00 €	
CAUTION Dégradation	200,00 €		200,00 €	

### MATERIEL DE SONORISATION + VIDEO-PROJECTEUR + ECRAN (SALLE DES FETES)

Tarifs applicables au 01/02/2023

Privé	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	120,00 €	1 000,00 €
Association	TARIF	CAUTION
Commune	Gratuit	1 000,00 €
Hors commune	60,00 €	1 000,00 €
Collectivités – Organismes publics	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	Gratuit	1 000,00 €

### MAISON DES ASSOCIATIONS

Tarifs applicables au 01/02/2023

Privé	COMMUNE	HORS COMMUNE
½ journée – semaine	27,00 €	
1 jour – semaine	54,00 €	
Forfait week-end*	109,00 €	
CAUTION Ménage	200,00 €	
CAUTION Dégradation	200,00 €	
Association	COMMUNE	HORS COMMUNES
½ journée – semaine	Gratuit	
1 jour – semaine		
Forfait week-end*		
CAUTION Ménage	200,00 €	
CAUTION Dégradation	200,00 €	

### MILLE CLUB

Tarifs applicables au 01/02/2023

Privé	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	60,00 €	21,00 €	90,00 €	21,00 €
1 jour – semaine	120,00 €	41,00 €	180,00 €	41,00 €
Forfait week-end*	156,00 €	41,00 €	228,00 €	41,00 €
CAUTION Ménage	200,00 €		200,00 €	
CAUTION Dégradation	1 000,00 €		1 000,00 €	

Association	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	60,00 €	21,00 €	90,00 €	21,00 €
1 jour – semaine	120,00 €	41,00 €	180,00 €	41,00 €
Forfait week-end*	156,00 €	41,00 €	228,00 €	41,00 €
CAUTION Ménage	200,00 €		200,00 €	
CAUTION Dégradation	1 000,00 €		1 000,00 €	

\* forfait week-end : du vendredi 14h au lundi 9h

## CONCESSIONS CIMETIERE

Concession 50 ans	100,00€
Concession 30 ans	75,00€
Cavurne ou Columbarium 50 ans	500,00€
Cavurne ou Columbarium 30 ans	300,00€

Le produit des concessions funéraires est basé sur le principe de reversement d'1/3 au budget CCAS et de 2/3 au budget principal selon l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pose d'un monument cinéraire en acier spécial 50x50 accepté.

Les urnes en inox, métal, verre, aluminium, bois, granit ou résine pour un dépôt à l'intérieur d'une concession, d'une cavurne ou d'un columbarium sont acceptées.

Les urnes essentiellement en granit sont acceptées pour un scellement sur une concession ou une cavurne.

## TIVOLI ou CHAPITEAU

Location uniquement aux associations de la Commune pour un tarif à la journée de 80 € et une caution de 3000 €.

Des tables et des bancs sont prêtés gratuitement aux habitants de la commune sur réservation.

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR le conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs tels que proposés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** les émissions de titres et encaissements par tous moyens de paiement agréés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus*

Le Maire,  
Jean-Claude GUERIN

